

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/12/17/2020044471/justel>

Dossier numéro : 2020-12-17/07

Titre

17 DECEMBRE 2020. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française créant la Cellule Urgence et Redéploiement du Secrétariat général

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 24-12-2020 page : 94272

Entrée en vigueur : 09-12-2020

Table des matières

[CHAPITRE 1er.](#) - Définitions

Art. 1

[CHAPITRE 2.](#) - La Cellule, missions et fonctionnement

[Section 1re.](#) - La Cellule

Art. 2

[Section 2.](#) - Mission

Art. 3

[Section 3.](#) - fonctionnement

Art. 4-5

[CHAPITRE 3.](#) - Dispositions finales

Art. 6-7

Texte

[CHAPITRE 1er.](#) - Définitions

Article [1er.](#) Au sens du présent arrêté, on entend par :

- 1° le Gouvernement : le Gouvernement de la Communauté française ;
- 2° le Ministre : le Ministre qui a le budget dans ses attributions ;
- 3° la Cellule : la Cellule Urgence et Redéploiement instituée à l'article 2.

[CHAPITRE 2.](#) - La Cellule, missions et fonctionnement

[Section 1re.](#) - La Cellule

[Art. 2.](#) Il est institué, au sein des services du Gouvernement, une Cellule Urgence et Redéploiement (CUR)